

Québec, le 13 juin 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire  
Assemblée nationale  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

Le 3 juin dernier, le député de Chomedey a adressé une question écrite au ministre des Finances. Essentiellement, le député avait deux questions auxquelles nous répondons aujourd'hui.

1. « Est-ce que le ministre pourrait nous indiquer clairement combien de documents ont été analysés, combien de témoins ont été rencontrés par les enquêteurs de l'AMF, qui a justifié que l'enquête soit close après 20 jours? »

Le 8 mai 2019, le ministre des Finances a affirmé que l'Autorité des marchés financiers (AMF) était déjà au travail suite aux nombreuses plaintes qu'elle a reçues dans le dossier de Prometic Sciences de la vie (Prometic), ce qui est toujours le cas à ce jour.

L'information obtenue par le député à l'effet que l'AMF a décidé de fermer son dossier n'est donc pas fondée.

... 2

L'AMF analyse toute l'information disponible relative à l'importante restructuration de cette entreprise, notamment celle qu'elle a requise de Prometic pour démontrer le respect des conditions préalables à la dispense du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières dont Prometic s'est prévalu. Elle analyse aussi tous les éléments d'information qui ont été portés à sa connaissance par les plaignants. De plus, l'AMF a confirmé qu'elle déploie les effectifs nécessaires tant pour effectuer les analyses qui s'imposent, que pour réaliser des entrevues ainsi que pour répondre aux questions de plaignants.

2. « En conséquence, je demande au ministre de recourir à une contre-expertise de la décision prise par l'AMF et soumettre un avis juridique indépendant à savoir si l'AMF a réellement envisagé toutes les possibilités que la loi actuelle lui permet? »

Compte tenu que l'enquête est toujours en cours, il n'y a pas lieu et il serait inopportun d'intervenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Eric Girard